

LA COMMUNAUTÉ SENÉGALAISE EN ITALIE

Rapport annuel sur la présence des migrants

Résumé



Restituer une lecture équilibrée et ponctuelle de la complexité de la présence étrangère en Italie, tout en faisant une distinction entre les différentes dimensions, en analysant les caractéristiques et en anticipant les tendances courantes : c'est l'objectif sur lequel, depuis environ une décennie, la *Direzione Generale dell'immigrazione e delle politiche di integrazione* (Direction générale de l'immigration et des politiques d'intégration) a investi, par le biais du *Rapporto nazionale sui migranti nel Mercato del lavoro italiano* (Rapport national sur les migrants dans le Marché du travail italien), arrivé à sa 10^{ème} édition, les *Rapporti nazionali sulla presenza in Italia delle principali Comunità straniere* (Rapports nationaux sur la présence des principales Communautés étrangères en Italie), arrivés à leur 9^{ème} édition, ainsi que les *Rapporti sulla presenza dei migranti non comunitari nelle 14 città metropolitane italiane* (Rapports sur la présence de migrants non communautaires des 14 villes métropolitaines italiennes), arrivés à leur cinquième édition.

La collection de Rapports nationaux sur les principales Communautés étrangères, en particulier, vise l'investigation et l'approfondissement de la présence sur le sol italien des nationalités non ressortissantes de l'Union européenne qui apparaissent comme les plus importantes en considérant les chiffres : marocaine, albanaise, chinoise, ukrainienne, indienne, philippine, bangladaise, égyptienne, pakistanaise, moldave, sri-lankaise, sénégalaise, tunisienne, nigériane, péruvienne et équatorienne.

Pour chacune d'entre elles l'on reconstruit les principales dimensions socio-démographiques et d'emploi, la présence des mineurs et les parcours d'éducation de référence, l'insertion professionnelle et les politiques sociales. L'ouverture de chaque rapport, de plus, est consacrée à une comparaison entre les différentes communautés. Les données utilisées pour l'analyse font référence à des périodes précédant la diffusion du virus SARS-COV-2. Par conséquent, pour cette édition des rapports, il n'a pas été possible d'offrir une lecture des effets de la crise pandémique sur l'intégration sociale et professionnelle des migrants.

Même cette année il faut reconnaître la contribution fournie grâce au partage des informations de propriété de : l'Institut National de Statistique italien, le bureau de Coordination actuarielle statistique générale de l'INPS (Institut National de Prévoyance Sociale italien), le Ministère de l'Éducation, de l'Université et de la Recherche, l'Union italienne des Chambres de Commerce, Industrie, Artisanat et Agriculture, le CeSPI – Centre pour les Etudes Politiques Internationales, les représentations syndicales CGIL, CISL, UIL et UGL, ainsi que le département d'études et recherches (*Divisione Studi e Ricerche*) de ANPAL Servizi.

Les versions intégrales des *Rapporti Comunità* (Rapports sur les communautés), édition 2012 – 2020 sont disponibles, en italien et dans les principales langues étrangères, dans la section *Studi e statistiche* (Etudes et Statistiques) du site institutionnel du Ministère pour le travail et les politiques sociales – www.lavoro.gov.it et sur le portail institutionnel www.integrazionemigranti.gov.it. Aux mêmes adresses une pièce jointe statistique sera disponible, où il est possible de repérer toute information supplémentaire aux rapports, ou approfondir ce qui a déjà été analysé, dans un cadre de comparaison entre les principales nationalités.

L'édition 2020 des *Rapporti nazionali sulle principali Comunità straniere* (Rapports nationaux sur les principales Communautés étrangères), analytiques et synthétiques, ainsi que leur traduction, a été réalisée par ANPAL Servizi dans le cadre des projets *Assistenza tecnica per il Supporto alla governance integrata delle politiche migratorie tra lavoro e integrazione sociale (PR.Au.D. - Protezione, Autonomia, Dignità dal lavoro)* et *Supporto nelle politiche per l'immigrazione e di cooperazione bilaterale con i Paesi di origine*.

Résumé exécutif



102 112

Citoyens sénégalais régulièrement résidant

à la 12ème place pour nombre de présences

2 869 acquisitions de citoyenneté en 2019 (3%)



27,6%

femmes

72,4%

hommes

40% a moins de 30 ans



21 441

âgés moins de 18 ans

143 mineurs non accompagnés



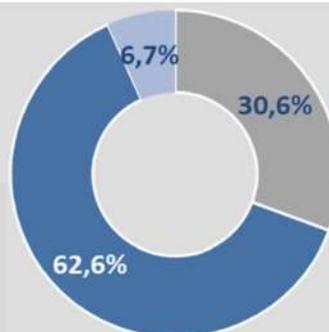
Présent en :

32,6% Lombardia

11,9% Toscana

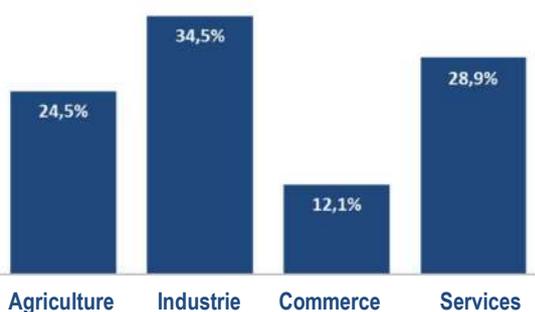
10,7% Emilia-Romagna

61,1%
résidents
de longue durée



38,9% permis
à échéance

■ Travail
■ Famille
■ Autres raisons



64,4% taux d'emploi

77,9% hommes 25,7% femmes

45%

employés dans l'Industrie



49% travailleurs manuels qualifiés

5ème place pour nombre d'entreprises individuelles (5%)

18 783 titulaires d'entreprises individuelles (-2,7%)



86,4% entreprises dans le secteur du **Commerce et des Transports**

Caractéristiques démographiques

Les **citoyens sénégalais** titulaires d'un permis de séjour valable au 1er janvier 2020 **sont 102 112** et représentent la 12^{ème} communauté par nombre des citoyens hors UE régulièrement résidant dans notre pays, soit 2,8% de la totalité des non communautaires en Italie, avec une diminution de 4% par rapport à l'année précédente.

Si l'on analyse les principales caractéristiques démographiques de la collectivité sénégalaise en Italie au 1^{er} janvier 2020, l'on enregistre :

- un **fort déséquilibre entre genres en faveur des hommes**, représentant 72,4% de la population de la communauté, tandis que les femmes couvrent le restant 27,6% ;
- la **prédominance des classes d'âge jeune** : 41% des sénégalais en Italie est âgé de moins de 30 ans (face à 39,7% relevé sur la totalité des non communautaires) et un **âge moyen** égal à l'âge relevé sur la totalité des citoyens non communautaires (34).

La distribution géographique de la communauté sénégalaise en Italie connaît une présence plus élevée au Nord. La première région d'installation pour la communauté est, en effet, la région **Lombardia**, accueillant presque un tiers de la totalité des citoyens sénégalais, face à plus d'un quart des non communautaires considérés en général. La deuxième région pour nombre de présences est la région **Toscana**, avec plus de 12 000 citoyens d'origine sénégalaise, égal à 11,9% du total, tandis que la troisième région est la région **Emilia-Romagna**, enregistrant une incidence égale à 10,7%. La présence dans le centre du pays est importante, ceux ayant demandé ou renouvelé leur permis de séjour représentent 17,1% de la communauté prise en examen (face à 14,4% de la totalité des citoyens non communautaires régulièrement résidant en Italie), avec une concentration similaire dans les régions Puglia (3,5%), Campania (3,4%) et Sardegna (3,4%).

Le **processus de stabilisation** de la communauté en Italie se confirme, comme le prouve l'augmentation du nombre des titulaires d'un permis pour résidant de longue durée, qui a atteint 61,1% au 1^{er} janvier 2020. Il s'agit d'une donnée remarquable pour la collectivité sénégalaise, bien que l'indicateur demeure au-dessous de la donnée moyenne du total des non communautaires de deux points de pourcentage (63,1% est la moyenne de la totalité des non communautaires). Pour ce qui est des permis soumis à renouvellement, l'on enregistre une prédominance nette des délivrances pour **raisons familiales** (40%), suivies des permis pour **demande d'asile/protection internationale et humanitaire** (29,1%) tandis que le permis pour raisons de **travail** représente 28,7%.

Tendances en cours

Pour la première fois, depuis des années de stabilité des présences, l'on enregistre une diminution sensible du nombre des régulièrement résidents par rapport à l'année précédente : -2,7% ; la présence des citoyens non communautaires dans l'ensemble du pays a, en effet, diminué de 101 580 unités entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2020. Cette réduction concerne toutes les communautés étrangères principales, exception faite pour les communautés indienne et bangladaise qui, à contre-courant, enregistrent des augmentations de 1,7% et de 1,8% respectivement. Les réductions les plus remarquables, en points de pourcentage, concernent les communautés nigériennes (-8,2%), qui depuis la 11^e position descend à la 14^e, l'équatorienne (-6,2%) et la chinoise (-5,3%).

Ce sont deux les facteurs principaux qui influent, à l'inverse, sur l'évolution des présences : les arrivées, c'est-à-dire les nouveaux permis de séjour délivrés, représentant un flux en entrée du stock des régulièrement résidents et les acquisitions de citoyenneté, qui, à l'inverse, comportent un effet remplaçant dans les statistiques, car ceux qui deviennent italiens ne sont plus considérés dans le compte des citoyens étrangers.

Pour ce qui est des arrivées, 2019 marque un record négatif avec quelque 177 000 nouveaux permis de séjour, 26% en moins comparé à 2018 ; il s'agit d'une réduction plus importante enregistrée à partir de 2012 et les premiers six mois de 2020 semblent confirmer la tendance négative, avec une diminution supplémentaire de 57,7% par rapport à la même période 2019¹. La réduction concerne toute raison d'arrivée, résultant particulièrement importante pour les titres liés à la demande ou détention d'une forme de protection : -57,5%. Il s'agit d'une donnée alliée à la réduction

¹ Istat, *Cittadini non comunitari in Italia*, Statistica Report, (Rapport de l'Institut National de Statistique italien sur les Citoyens non communautaires en Italie), octobre 2020.

nette des soi-disant « flux non programmés », avec une forte diminution des migrants débarqués sur les côtes italiennes : 11 471 en 2019, soit environ 51% en moins par rapport à 2018 et 90,4% en moins par rapport à 2017².

La tendance de croissance du nombre de nouveaux titres délivrés pour regroupement familial poursuit, ayant atteint 56,9% des arrivées en 2019 (face à 51% environ en 2018), tandis que le pourcentage concernant la demande de la détention d'une forme de protection se réduit : 15,6% des nouveaux titres contre 28,8% de 2018. Le pourcentage concernant les raisons d'études est en légère augmentation (11,5% par rapport à 9,1% de 2018) tout comme les raisons de travail (6,4% contre 6% en 2018). D'ailleurs le manque de programmation des flux en entrée pour travail, exception faite pour le travail saisonnier, a désormais engendré une contraction nette des nouveaux titres délivrés pour telle raison depuis des années.

La communauté sénégalaise, avec **4 637 nouveaux titres de séjour**, se place à la 10^e position pour nombre de nouveaux permis de séjour délivrés 2019, pour la plupart motivés par le regroupement familial (66,6%), à suivre la demande ou la détention d'une forme de protection internationale ou humanitaire (environ un quart de la totalité) et, pour le restant, d'autres raisons. Le nombre de nouveaux permis délivrés pour les citoyens sénégalais a diminué de 37,7% par rapport à 2018.

Sur un total de 113 979 concessions pour les citoyens originaires de Pays Tiers en 2019, 2 869, soit 2,5% du total, concernent des citoyens d'origine sénégalaise. La raison principale d'acquisition de la citoyenneté de la part des citoyens de la communauté est les transferts depuis les parents ou le fait d'avoir atteint l'âge majeur (45,8%).

L'enracinement de la communauté sénégalaise dans notre pays est aussi rendu évident par le degré d'implication des mariages avec des citoyens italiens : en 2018³ l'on a enregistré 198 mariages entre citoyens sénégalais et italiens, soit 89% des 222 mariages dont un époux au moins était de nationalité sénégalaise ; 28% de ces unions concernent un mari italien et une femme sénégalaise, 170 un mari sénégalais et une femme italienne.

Mineurs et parcours de formation

L'un des signes du processus de stabilisation de la communauté sur le territoire et la forte présence de ménages et de mineurs dans l'ensemble du pays ; tel processus est confirmé par la forte présence de mineurs au sein de la communauté. Au 1^{er} janvier 2020 l'on enregistre, en effet, **plus de 21 400 mineurs sénégalais** qui représentent 2,7% du total des mineurs non communautaires, tandis que les enfants de nationalité sénégalaise née en Italie à 2018 ont été 1383 : 2,7% des enfants non communautaires nés la même année. En général entre 2010 et 2018, plus de 14 400 enfants de citoyenneté sénégalaise sont nés dans notre pays.

Chez les mineurs de la communauté prise en examen il faut rappeler la présence de **MENA** - mineurs étrangers non accompagnés. **Au 31 août 2020**, les mineurs sénégalais dans cette condition étaient 143 (environ -52% par rapport à 2018), avec une incidence de 2,6% sur un total de MENA non communautaires. Il s'agit dans la quasi-totalité des cas (96,5%) d'hommes et de garçons presque majeurs (58,7% de MENA sénégalais est âgé de 17 ans).

L'inclusion des mineurs sénégalais dans le circuit scolaire italien n'est pas élevée. Les élèves d'origine sénégalaise inscrits pour l'année scolaire 2019/2020 sont 16 679, égal à 2,4% de la population scolaire non communautaire en général. Par rapport à l'année précédente, toutefois, ils ont augmenté de 4,4% avec un taux de croissance presque double par rapport au taux enregistré sur la totalité des élèves non communautaires (+2,6%). Le nombre d'inscrits de la communauté a augmenté dans tous les ordres et niveaux scolaires. L'on enregistre une augmentation accrue à l'école secondaire de premier degré (élèves âgés de 11 à 13 ans) : +11,1%. L'incidence des étudiants sénégalais sur la totalité des élèves non communautaires est plutôt uniforme parmi les différents degrés scolaires, mais résulte légèrement plus élevée à l'école primaire et secondaire de deuxième degré (élèves âgés de 14 à 18 ans), où la citoyenneté sénégalaise représente 2,5% des inscrits, et plus faibles à l'école secondaire de deuxième degré où elle diminue à 2,2%. A l'université leur présence est plutôt faible, le Sénégal se place à la 40^{ème}

² http://www.libertacivilimmigrazione.dlci.interno.gov.it/sites/default/files/allegati/cruscotto_statistico_giornaliero_31-12-2019.pdf

³ Dernière année de référence.

place parmi les pays de provenance de la population académique hors UE, avec 305 étudiants (0,4% des inscrits non communautaires).

Chez les jeunes de la communauté sénégalaise l'on relève un nombre important de **NEET**, c'est-à-dire les jeunes âgés de 15 à 29 ans qui se trouvent en dehors du circuit scolaire, de formation et de travail : il s'agit de 5 200 jeunes représentant 37% environ des jeunes sénégalais dans cette classe d'âge, taux qui atteint 38,3% pour la composante féminine de la population (face à 36% pour la composante masculine).

Travail et conditions d'emploi

La communauté sénégalaise est fortement caractérisée par l'implication élevée dans le secteur de l'*Industrie*, résultant le secteur d'emploi prédominant accueillant 45% des employés de la communauté en Italie, 18 points de pourcentage de plus par rapport au nombre enregistré pour la totalité des travailleurs hors UE (27%), et dans le secteur *Commerce et restauration* accueillant 23% des employés de la communauté.

Malgré la faible incidence des femmes travailleuses au sein de la population féminine sénégalaise, le taux d'emploi de la communauté est en général supérieur au taux relevé sur la totalité des non communautaires.

Le **taux d'emploi** est, en effet, égal à **64,4%** face à 60,1% relevé sur la totalité de non communautaire, le taux d'**inactivité** est inférieur à la moyenne (dans 4,3 points de pourcentage) et il est égal, chez les citoyens sénégalais, à 24,5%, tandis que le taux de **chômage** atteint 14,6% (contre 13,8% concernant la population non communautaire en général). La polarisation de genre entre travailleurs sénégalais, à l'avantage du genre masculin, est beaucoup plus marquée par rapport à la donnée enregistrée sur la totalité des migrants venant de pays hors UE : le taux d'emploi des femmes est en effet de 25,7%, face à 46,5% enregistrés pour les femmes non communautaires, tandis que le taux des hommes atteint presque 78% (contre 74% les hommes des pays tiers).

En référence aux **subventions salariales** octroyées par l'INPS qui dans notre pays garantissent différentes formes de soutien aux travailleurs en cas de suspension ou de réduction de l'activité productive, seuls 3,2% de bénéficiaires de citoyenneté hors UE sont sénégalais. Il s'agit surtout de bénéficiaires de CIGO (chômage partiel ordinaire) (1 484), tandis que le nombre de bénéficiaires de CIGS (chômage partiel extraordinaire) est 324. Pour ce qui est de l'**allocation chômage**, 3,7% de la totalité des bénéficiaires non communautaires sont sénégalais, soit 13 906 personnes reçoivent principalement la NASPI (*Nuova Assicurazione Sociale per l'Impiego* – indemnité mensuelle qui fournit une protection économique aux salariés ayant perdu leur emploi involontairement), suivi de 3494 bénéficiaires d'indemnités de chômage agricole.

Au cours de l'année 2019, 75 344 **nouveaux rapports de travail** ont été activés pour les citoyens d'origine sénégalaise, 16,3% de plus par rapport à l'année précédente. Pour confirmer une sorte d'implication des femmes de la communauté dans le marché du travail, les données des *Comunicazioni Obbligatorie* (Notifications obligatoires) remarquent que seulement 12% des embauches des citoyens sénégalais concernent la composante féminine de la communauté (face à 31,3% enregistrés en générale pour les non communautaires). La plupart des emplois subordonnés et para-subordonné entamé en 2009 par les travailleurs sénégalais, soit un nombre de 47,1%, rentre dans le secteur des *Services*. L'*Agriculture* est, par contre, le deuxième secteur par nombre d'embauches en 2019, intéressant 43% des activations, une valeur fortement supérieure à la donnée enregistrée dans le secteur agricole, ou plus de 8% des employés ce sont des sénégalais. Une analyse par genre met en valeur que le secteur des services, où l'on compte 41,7% des emplois activés pour les hommes sénégalais, atteint une incidence presque double pour les femmes de la communauté (87,3%), tandis que l'emploi de la main-d'œuvre féminine sénégalaise dans l'agriculture plutôt résiduelle par rapport à l'emploi des hommes : 9,6% face à 47,5%.

Chez les employés sénégalais l'on remarque la prédominance du *travail manuel spécialisé*, impliquant presque la moitié des travailleurs de la communauté (49%), face à 28% des non communautaires considérés en général. À suivre, pour nombre, le nombre de travailleurs salariés dans le *travail manuel non qualifié* (36%). 14% des employés sénégalais est, par contre, *employé, commis de vente et services personnels*, tandis que l'incidence de *cadres et professionnels dans le domaine intellectuel et technique* est de 1%.

L'implication dans le monde d'**entreprise** de la communauté sénégalaise est remarquable, qui tout en étant 12^{ème} pour nombre de présences en Italie occupe la cinquième place dans la liste des pays hors UE pour les **entreprises individuelles**, prouvant une forte propension pour faire entreprise. Les titres d'entreprises individuelles d'origine

sénégalaise – au 31 décembre 2019 – sont **18 783**, soit 4,9% des entrepreneurs hors UE présents dans notre pays. Par rapport à l'année précédente leur chiffre a diminué de 2,7% (-516 entreprises). Le secteur d'investissement plus important est celui du *Commerce et des Transports*, où 86,4% des entreprises individuelles à titularité sénégalaise œuvrent, c'est une donnée primant le niveau élevé de spécialisation chez la communauté prise en examen. Le deuxième secteur pour nombre d'entreprises individuelles sénégalaises, malgré le fait d'avoir une incidence de pourcentage très résiduel (3,2%) est *Services aux entreprises*.

Conditions socio-économiques

Si l'on analyse les niveaux de rétribution des travailleurs salariés non communautaires l'on remarque que l'emploi dans le secteur industriel et la spécialisation professionnelle font enregistrer des effets positifs pour ce qui est des revenus pour les travailleurs salariés de la communauté. Les travailleurs d'origine sénégalaise touchent en effet des **rémunérations mensuelles** qui sont supérieures en moyenne par rapport aux rémunérations réservées aux travailleurs non communautaires : 1 264 euros face à 1 191, soit une rémunération mensuelle en moyenne supérieure de 73 euros. Dans le cas des travailleurs domestiques et des ouvriers agricoles, par contre, l'écart se fait négatif : avec une rétribution moyenne de 521 euros dans le premier cas est de 463 euros dans le deuxième, les travailleurs sénégalais dans ces cas touchent en moyenne 120 euros et 162 euros en moins par rapport aux travailleurs non communautaires considérés en général.

À partir des données analysées, il est évident que les travailleuses de la communauté sont plutôt pénalisées pour ce qui est de la rémunération dans le travail salarié : pour les travailleurs sénégalais l'on enregistre en effet un écart salarial entre les sexes plutôt élevé dans cette typologie de travail, avec une rémunération pour les hommes supérieure en moyenne de 680 euros par rapport à la rémunération des femmes. À l'inverse, les travailleuses domestiques et les ouvrières agricoles sénégalaises touchent un salaire en moyenne supérieure par rapport aux salaires des hommes de la communauté : +182 euros pour le travail domestique est +160 euros pour le travail agricole.

Chez les travailleurs sénégalais employés dans notre pays prédomine un niveau d'éducation faible-moyen : plus de 82% des travailleurs appartenant à la communauté prise en examen se sont diplômés, au plus, au collège, une valeur supérieure de 22,6 points de pourcentage à la valeur relevée sur la totalité de la population non communautaire, tandis que 13,3% est titulaire d'un titre secondaire de deuxième degré et seul 4,6% a obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur.

Le nombre de **pensions IVS (Invalidité, vieillesse et survivants)** octroyées aux citoyens non communautaires a toujours été assez faible : en 2019 elles représentaient 0,5% du total, sur un total d'environ 14 millions ce ne sont que 65 926 les pensions octroyées aux citoyens hors UE. En particulier, les citoyens non communautaires bénéficient dans 43% des cas de pensions de retraite, suivies des pensions de survivants (37,4%), tandis que le nombre des pensions d'invalidité s'élève à 19,8%. Concernant la communauté sénégalaise, l'on relève un niveau faible de titulaires de pensions, surtout pour la prédominance de travailleurs jeunes. La distribution des différents types de mesures de sécurité sociale est de toute façon différente par rapport à la distribution enregistrée sur l'ensemble de migrants venant des Pays Tiers : les pensions d'invalidité prédominent, atteignant une incidence de 42,2%, à suivre les pensions de retraite (33,4%), tandis que les pensions de survivants s'élèvent à 24,4%. Dans l'ensemble, avec 908 pensions IVS, la communauté sénégalaise à une incidence de 1,4% sur la totalité de non communautaires bénéficiant de telles prestations. Entre 2018 et 2019 le nombre des pensions IVS octroyées aux migrants venant du Sénégal a enregistré une augmentation en ligne avec la population non communautaire : plus 12,8% face à 12,3%. Pour la communauté, en particulier, les bénéficiaires de pensions de retraite augmentent de 21,2%.

L'accès à des **mesures d'assistance sociale** octroyées par l'INPS est faible (des prestations à caractère exclusivement social pour protéger les sujets plus faibles en raison de limites d'âge ou d'invalidité civile) de la part des citoyens sénégalais : en 2019, les allocations sociales dont les citoyens de la communauté ont bénéficié sont 2 107 (2,1% des pensions destinées aux migrants d'origine hors UE). Il s'agit, dans 37,4% des cas, d'indemnité d'accompagnement, 34,9% des pensions civiles d'invalidité, et 27,7% restants les retraites et les allocations sociales.

Pour ce qui est des **transferts monétaires aux ménages** (prestations INPS pour la maternité, le congé parental et les allocations familiales), en 2019 l'on a enregistré 304 465 bénéficiaires de prestations de maternité, dont 9,1% était de citoyenneté non communautaire : 27 714, 3,1% de moins par rapport à l'année précédente. Les bénéficiaires de prestations de maternité de citoyenneté sénégalaise sur la même période ont été 457, soit 1,5% des bénéficiaires hors UE (-5,9% par rapport à 2018). Les bénéficiaires de congés parentales se réduisent aussi : en 2019 ils étaient 299 028 au total, un chiffre en diminution de 10,3% par rapport à 2018, dont 7,2% d'origine non communautaire (21 564). 946 citoyens sénégalais ont bénéficié de telles mesures en 2019, soit 4,4% des non communautaires. Pour la communauté prise en examen l'on enregistre également une diminution par rapport à l'année précédente : -11,3%. Les allocations familiales représentent la mesure d'assistance aux familles dont la plupart des personnes bénéficient : en 2019 l'on a enregistré 2 446 795 bénéficiaires, en diminution de 13,8% par rapport à l'année précédente. 12,5% de bénéficiaires est de citoyenneté non communautaire, 305 000, en diminution de 13,5% par rapport à 2018. Au sein de la communauté prise en examen, l'on compte 10 464 bénéficiaires d'allocations familiales en 2019, avec une incidence sur la totalité des non communautaire égale à 3,4% ; même pour la communauté africaine cette valeur a fortement diminué par rapport à 2018 (-11,2%).

Pour ce qui est des envois de fonds de la communauté sénégalaise en Italie, le Sénégal représente la quatrième destination (parmi les pays hors UE) des **envois de fonds** au départ de l'Italie en 2019, avec 375,9 millions d'euros, soit 7,3% de la totalité d'envoi de fonds sortant (plus de 5% par rapport à 2018).

